

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL SYNODAL

1. Assemblées synodales – Suivi et planning

1.1. Assemblée Synodale 2022.110506

1.1.1. Assemblée Synodale 2022.110506 – Décisions à exécuter - climat

Le Synode a décidé qu'au niveau régional, chaque district devrait nommer un "éco-personne", une personne qui veillerait à ce que les questions climatiques fassent l'objet d'une attention régulière et qui essaierait d'initier une réflexion sur une éthique écologique. En outre, au niveau national, il a été décidé de nommer un ou, si nécessaire, deux "*pasteur(e)s pour la planète*" ou *écopasteurs ou théologiens* par rôle linguistique, qui consacraient environ 30 % de leur temps de travail aux questions écologiques.

Malgré les efforts de beaucoup, en particulier du groupe de travail "Église dans la société", ce projet n'est pas en train de se mettre en place de manière structurée. Il est clair que si nous ne parvenons pas, en tant qu'Église, à mettre en œuvre une décision du Synode (ratio des votes : pour : 55 ; contre : 0 ; abstentions : 11), cela mérite au moins un débat au Synode.

1.1.2. Assemblée Synodale 2022.110506 – Décisions à exécuter – Organe consultatif national

Le Synode a décidé à l'unanimité de mettre en place un organe consultatif national qui succédera à l'ancien groupe de travail Église contemporaine et qui sera chargé de conseiller de manière externe les conseils de district dans l'accompagnement des paroisses dans les processus de changement ou de renouveau. A la mi-mars 2023, le Conseil synodal a énuméré à l'intention des conseils de district les compétences que ces personnes devraient de préférence posséder.

Pour plusieurs raisons, cette décision n'a pas été concrétisée à ce jour. Cependant, deux personnes du côté néerlandophone ont manifesté leur intérêt. Il semble qu'il ne soit pas si facile pour les districts de trouver des candidats adéquats. Le Conseil synodal a également décidé après l'assemblée synodale de novembre 2023 de ne pas prendre d'initiative en la matière mais d'attendre le déroulement de l'assemblée synodale du 25 mai 2024, mais cela n'a pas été mis à l'ordre du jour.

1.1.3. Assemblée Synodale 2022.110506 – Décisions à exécuter –

Fin des ententes administratives – Demande(s) de devenir église partenaire de l'EPUB

Après que le Synode de novembre 2022 a décidé d'abolir le statut « d'entente administrative », un processus de réflexion s'est ensuivi dans plusieurs des paroisses concernées. En conséquence, certaines paroisses ont choisi de continuer à être complètement indépendantes de l'EPUB (et du CACPE), une autre a rejoint une paroisse existante de l'EPUB. Environ trois églises ont fait un choix différent.

La Wesley Methodist Church of Ghana in Belgium (WMCGB), composée d'environ quatre églises locales (Anvers, Gand, Louvain, Bruxelles), a demandé à la fin de l'année dernière à devenir une église partenaire officielle de l'EPUB. Après quelques entretiens préliminaires, une rencontre entre les responsables de la WMCGB et l'ensemble du Conseil synodal a eu lieu en mars 2024. L'entretien approfondi s'est déroulé de manière positive. Par la suite, tant les présidents de district que les Églises partenaires de l'EPUB ont été informés de l'intention du Conseil synodal de demander à l'Assemblée synodale d'accepter la CMGB en tant qu'Église partenaire.

Le modèle type d'accord formel est joint en annexe (ANNEXE 01).

PROPOSITION DE DECISION

L'assemblée synodale 2024 décide d'accepter la Wesley Methodist Church of Ghana in Belgium comme Église partenaire de l'EPUB.

Fin avril, l'Église Protestante Internationale d'Anvers (AIPC) a également exprimé, après des discussions préliminaires, son désir de devenir une Église partenaire de l'EPUB. À la mi-juin, une discussion approfondie et agréable a eu lieu entre les responsables de l'AIPC et le Conseil synodal, à l'issue de laquelle le Conseil synodal a décidé de demander à l'Assemblée synodale d'accepter, en tant qu'Église partenaire l'AIPC, qui existe déjà depuis 1962. Les Églises partenaires connues ont été informées de cette intention lors d'une réunion du Comité de Stratégie.

L'AIPC souhaitant s'associer à l'avenir à d'autres Églises internationales anglophones, la convention avec l'EPUB stipulera explicitement qu'en cas d'expansion, la convention est révisable.

Le modèle type d'accord formel est joint en annexe (ANNEXE 01).

PROPOSITION DE DECISION

L'assemblée synodale 2024 décide d'accepter l'Antwerp International Protestant Church (AIPC) comme Église partenaire de l'EPUB.

Enfin, la *Antwerp Christian Fellowship* (ACF) se trouve encore dans le processus de réflexion et a demandé et obtenu du Conseil synodal, avec de bons arguments, un report jusqu'à la fin de cette année. Il n'est pas inconcevable que cette communauté demande elle aussi à devenir une Église partenaire de l'EPUB, mais ce sera pour plus tard.

1.2. Assemblée(s) Synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224

1.2.1. Assemblée(s) Synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 – Décisions à exécuter et reportées – FPTR

Après la difficile assemblée synodale de novembre dernier, le Conseil synodal se réjouit de la bonne ambiance et du déroulement constructif de celle de fin février.

Pour donner suite à la décision du Synode (novembre) d'essayer avec la FPTR, d'élaborer un système qui pourrait conduire à un afflux alternatif d'étudiants en master de théologie dans le ministère pastoral, des concertations régulières ont eu lieu avec la FPTR, au cours desquelles un nouveau type de suffragance a finalement été mis au point.

Le nouveau modèle de suffragance-2 ne remplace pas l'actuelle suffragance, mais en est une version différente et parallèle. Dans la suffragance-2, les tâches du/de la suffragant.e sont aussi modulables que possible afin de correspondre au mieux aux compétences de l'étudiant.e. L'objectif est qu'au cours de ses études, l'étudiant.e apprenne à connaître par cœur ce qu'est l'Église et qu'en travaillant pour l'Église, il/elle commence éventuellement à ressentir la vocation du pastoral. Après l'obtention du diplôme de master et à condition que la suffragance-2 ait été complétée de manière satisfaisante, le proposanat suit.

**1.2.2. Assemblée(s) Synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 – Décisions à exécuter et reportées –
Chaque pasteur.e reçoit un salaire identique, travaille en équipe (en pôles), bénéficie de conditions de logement comparables dans la mesure du possible et se constitue des droits à la pension plus élevés.**

Explication :

Sous le titre " Pôles de paroisses coopérantes partageant des pasteurs ", les documents synodaux de novembre 2023 préconisent de travailler à une situation où chaque paroisse est mise en relation avec quelques autres paroisses et incluse dans une mini-région qui dispose d'une équipe de prédicateurs coopérants.

Un extrait de l'argumentaire :

« Plutôt que de sacraliser notre fonctionnement actuel, il faut changer, penser plus pragmatiquement, rationaliser et travailler avec des équipes de pasteurs. Tout cela n'est d'ailleurs pas nouveau et était une bonne pratique dans l'ERB de l'époque, l'une des principales Églises dont est issue notre EPUB.

Il faut d'abord faire face à la réalité. Nous n'avons pas beaucoup de choix. Soit il y a une solidarité et une coopération concrète entre les paroisses, soit nous périrons tous dans un congrégationalisme à courte vue.

- Le nombre de postes vacants augmente de manière exponentielle cette année et dans les années à venir, jusqu'à atteindre des sommets hallucinants.
- Les candidats au poste de pasteur se font de plus en plus rares.
- Il sera clair pour tout le monde qu'une EPUB avec 40 à 50 % de postes vacants n'est pas viable. D'ici un à deux ans, ce sera le cas.
- Il est illusoire de penser que toutes nos paroisses vacantes pourront encore appeler chacune leur propre pasteur, ce qui, dans la situation actuelle, n'est pas non plus justifié pour plusieurs raisons.
- Même à l'avenir, il se peut que les paroisses vacantes soient menacées de perdre leur reconnaissance par l'État pour des raisons budgétaires.

Tout cela requiert une politique dans laquelle, sous l'impulsion des conseils de district, des pôles de paroisses coopérantes sont constitués, reliant les églises locales et le district, et dans lesquels les pasteurs sont partagés. Chaque paroisse est ainsi très concrètement réunie avec quelques autres pour former un pôle dans laquelle l'accent est mis sur la 'mutualisation'. En bref, nous avons besoin de pasteurs aux qualités complémentaires travaillant en équipe. »

Elle était accompagnée d'une proposition de décision libellée comme suit : « L'Assemblée synodale 2023 encourage toutes les assemblées de district à former des pôles de paroisses coopérantes sous la direction de leurs conseils de district respectives dans lesquelles les pasteurs sont partagés. »

Cette proposition de décision a été amendée lors de l'assemblée synodale, mais n'a pas obtenu la majorité des 2/3 et est donc à nouveau soumise au vote - sous une forme amendée, bien entendu.

PROPOSITION DE DECISION

L'Assemblée synodale 2024 encourage toutes les assemblées de district à former des pôles de paroisses coopérantes, dans lesquelles les pasteurs mutualisent leurs services respectifs, sous la direction de leurs conseils de district respectifs et la consultation des assemblées d'églises concernées.

1.2.3. Assemblée(s) Synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 – Décisions à exécuter et reportées – Chaque pasteur(e) supporte une part égale de la charge de travail commune

Explication :

Le texte et la proposition de décision sous cet article sont apparus plus tôt dans les documents synodaux de novembre 2023, n'ont pas pu être discutés à ce moment-là et en février 2024. La discussion a été reportée à novembre 2024.

« En commençant par les pasteurs qui travaillent en équipe et avec un esprit d'équipe dans les paroisses et les autres lieux d'église, le niveau supra-local n'a pas encore été pris en compte. Là aussi, le corps pastoral a du pain sur la planche. Répartir cette charge de travail de manière égale entre tous les responsables est une question d'équité.

Ce faisant, les paroisses y gagnent également. Le temps consacré par les pasteurs au travail supra-local n'est absolument pas du temps perdu pour les paroisses. Au contraire, même si l'idéal d'une implication directe des paroisses au niveau supra-local par le biais de la tâche supplémentaire de leur pasteur (à partager) n'est pas réalisable partout. Nombreux sont ceux qui prennent au sérieux la Discipline, exigeant des pasteurs EPUB qu'ils accomplissent 10 % du travail supra-local. Ce n'est pas le cas de tous. Cela doit changer, il faut un corps pastoral collégial et solidaire.

L'idée est d'offrir à chaque pasteur une quantité appropriée de travail supra-local en consultation avec le président de district et le responsable ministères et ce sous forme de choix (par exemple : il y a un choix entre 3 responsabilités, et bien 1 des 3 doit être endossée, bien sûr le/la pasteur(e) a son mot à dire et il y a une flexibilité pour examiner les desiderata).

Actuellement, le temps de travail qu'un pasteur doit effectuer au niveau supra-local au profit de l'EPUB et/ou du CACPE est fixé à 10 %. Ce chiffre devrait être revu à la hausse et défini différemment. Cela conduit le Conseil synodal à la proposition de décision suivante.

PROPOSITION DE DECISION

L'Assemblée synodale 2023 décide de fixer à deux demi-journées par semaine le temps de travail moyen qu'un.e pasteur.e de l'EPUB doit consacrer à des tâches de niveau supra-locale au service de l'EPUB/CACPE.

Même s'il n'est pas facile de quantifier cette charge de travail, compte tenu du principe fondamental du maintien de la parité dans les groupes de travail et les commissions EPUB entre les pasteurs et les non-pasteurs, en vue d'une répartition équitable des charges entre nos pasteurs, il convient d'avoir une vue d'ensemble claire des tâches supra-locales dans les contextes EPUB que nous considérons comme nécessaires et de les distinguer entre les postes rémunérés et les postes bénévoles.

Ainsi, il convient de prévoir :

- une liste de tous les groupes de travail et commissions EPUB avec la définition de la limite inférieure (nombre minimum de membres) ;
- une liste des coordinateurs (doivent-ils toujours être deux, est-ce qu'un tour de rôle ne serait pas possible ?) ;
- une liste des autres postes non rémunérés à temps partiel de l'EPUB (Pastores Pastorum, Superviseur, membre de l'OCJB, etc.) ;
- une liste de toutes les commissions CACPE indiquant le nombre minimum de membres EPUB ;
- une liste des aumôneries (bénévoles) du CACPE dans les hôpitaux et les établissements fermés ;
- une liste des aumôneries (rémunérées) du CACPE dans les hôpitaux et les établissements fermés et de les mettre à l'échelle et de donner une indication sur la charge de travail. »

1.2.4. Assemblée(s) Synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 – Décisions à exécuter et reportées – Article 25 de la Discipline

Remarque :

Le texte et la proposition de décision sous cet article figuraient précédemment dans les documents synodaux de novembre 2023. Comme un amendement (F.D.1.5) a ensuite été rejeté et qu'un deuxième amendement (F.D.3.12) s'est avéré être une motion et que l'Assemblée synodale a décidé de reporter le vote sur la proposition à novembre 2024, le CS soumet au vote la proposition de décision originale (non amendée).

Bien entendu, les districts sont libres de soumettre à nouveau au vote les motions précédemment présentées.

Le Conseil synodal estime qu'il est temps que l'Assemblée synodale accorde le droit de vote aux pasteurs de rue, et qu'elle le fasse en tant que catégorie distincte. *City-chaplaincy* est en plein essor, la FPTR et les églises bruxelloises sont impliquées dans des projets. En outre, deux pasteurs de rue travaillent actuellement dans le nord du pays (Anvers et Gand) et un diacre à charge spéciale/diacre de rue est actif dans le Borinage.

Le Conseil synodal propose d'inclure jusqu'à nouvel ordre le pastorat de rue dans la liste des ministères spécialisés avec droit de vote en lui accordant une voix commune, à répartir à tour de rôle.

Pour être complet, le Conseil synodal rappelle que l'article 25 décrit clairement que les délégués des ministères spécialisés n'ont pas le droit de vote lorsqu'il s'agit du budget et des comptes de l'Église (document B.2) et que les années où les délégués des ministères spécialisés n'ont pas le droit de vote, ils disposent d'une voix consultative.

PROPOSITION DE DECISION

Le Synode 2024 décide d'inclure le pastorat de rue dans la liste des ministères spécialisés avec droit de vote et d'accorder à tous les pastorats de rue une voix commune, qui sera distribuée à tour de rôle.

1.2.5. Assemblée(s) Synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 – Décisions à exécuter et reportées – Relations externes

Explication :

Dans les documents synodaux de novembre 2023, le Conseil synodal a écrit :

« Comme toujours, les documents synodaux contiennent une liste de nos représentations à l'étranger.

Chaque année, l'EPUB reçoit des demandes de cotisation ainsi que des invitations à des réunions internationales de la part d'organisations faïtières telles que le Conseil œcuménique des Églises, la Conférence des Églises européennes, la Conférence des Églises protestantes en Europe (y compris les sections régionales CEPPLÉ et Nord-West-Gruppe).

Toutefois, les invitations et les demandes de cotisation ne se limitent pas aux organisations faïtières. Le fait que l'EPUB soit née de la fusion de plusieurs mouvements confessionnels d'origines diverses est toujours évident après 45 ans. L'EPUB reçoit également des demandes de cotisation et des invitations à des réunions internationales de la part de plusieurs organisations confessionnelles. Par exemple, le Conseil mondial des églises réformées (CMER), le Conseil mondial des églises méthodistes (CMEM) et l'Église méthodiste unie (UMC). Il s'agit d'organisations précieuses et respectables, mais nous n'avons ni l'argent, ni le temps, ni les ressources humaines nécessaires pour participer activement à ces réunions. En pratique, nous payons la cotisation et c'est tout. On ne peut pas dire que ce soit sérieux. Nous sommes une Église unie et cela a des conséquences. Compte tenu de la large base historique réformatrice de l'EPUB, on pourrait envisager de poursuivre éventuellement les liens avec la CMER, mais le Conseil synodal, sous la forme d'une proposition de décision, soumet à l'Assemblée synodale le choix d'opter rigoureusement pour le soutien et la participation à des organisations faïtières. »

La proposition de décision qui l'accompagne se lit comme suit :

« L'assemblée du synode 2023 décide d'informer le CMER, le CMEM et l'UMC d'ici au 31 décembre 2023, en motivant sa décision, que l'EPUB annulera son adhésion à partir du 31 décembre 2024. »

Cette proposition de décision a fait l'objet de deux motions (F.D.2.8 et F.D.4.11), qui ont chacune obtenu la majorité absolue, mais aucune n'a obtenu la majorité des 2/3.

Les proportions exactes de vote ont été les suivantes

- F.D.2.8 P-C-A : 33-18-05 (56 voix)

- F.D.4.11 P-C-A : 26-23-08 (57 voix)

Conformément à notre règlement intérieur, ces motions devraient être reprises en tant que motions de décision lors de l'assemblée synodale suivante. Au cours de ce processus, les numéros d'année ont bien entendu été mis à jour.

MOTION F.D.2.8 - NOVEMBRE 2023

L'Assemblée de district est restée bouche bée en découvrant la proposition de décision de se retirer de la Communion (et non conseil) mondiale des Églises réformées et des deux organes méthodistes. Que faisons-nous de nos racines ? Il est inacceptable, pour nous, de quitter 3 entités identitaires de nos origines pour ne garder quasi exclusivement que des éléments de relation et de fonctionnement.

PROPOSITION DE DECISION

L'assemblée synodale refuse de quitter ces 3 organes et charge le CS de veiller à ce que notre Église soit représentée aux assemblées de ces instances ou reste en contact avec elles.

AMENDEMENT SOUMIS À NOUVEAU EN TANT QUE MOTION F.D.4.11, NOVEMBRE 2023

L'Assemblée synodale 2023 souligne l'importance pour l'EPUB d'être présente dans la Communion Mondiale d'Églises réformées et au Conseil Mondial des Églises méthodistes pour les raisons suivantes :

- Conserver des liens étroits avec des Églises issues des mêmes traditions que la nôtre.
- Donner, de ce fait, une visibilité et une reconnaissance internationale à l'EPUB.
- Contribuer, dans le cadre de ces organisations, aux débats portant sur les enjeux théologiques et sociétaux actuels et faire face ensemble aux défis communs qui se posent à nos Églises pour aujourd'hui et demain.
- Bénéficier des réflexions et documents produits par ces organisations.
- Témoigner de notre solidarité à l'égard des Églises partenaires dans ces organisations.

Par ailleurs, l'Assemblée synodale 2023 prend conscience du manque de personnes ressources pour pourvoir aux diverses délégations envoyées par l'EPUB.

De ce fait, elle décide :

PROPOSITION DE DECISION

- 1) De maintenir l'adhésion à la CMER (Communion Mondiale d'Églises réformées) et au CMEM (Conseil Mondial des Églises méthodistes).
- 2) D'annuler notre adhésion à l'Église méthodiste unie (UMC) à partir du 31 décembre 2024.
- 3) De demander au Conseil Synodal de rédiger un document rassemblant l'ensemble des affiliations et des délégations de l'EPUB avec une brève présentation de chacune d'entre elles.
- 4) D'inviter les Églises locales à chercher en leur sein, sur la base de ce document, des personnes ressources et à envoyer les noms de ces personnes au Conseil Synodal.
- 5) De demander au Conseil Synodal de veiller à ce que la diversité théologique de l'EPUB puisse être représentée, dans la mesure du possible, lorsqu'une délégation est composée de plusieurs membres.
- 6) De demander aux personnes envoyées dans l'une ou l'autre conférence ou représentation de s'engager, outre le rapport qu'elles doivent remettre au Conseil Synodal, à partager leur expérience dans le cadre de leur Église locale et celui de l'Assemblée de District.

**1.2.6. Assemblée(s) Synodale(s) 2023.1118 & 2024.0224 – Décisions à exécuter et reportées
– le statut et le code de déontologie du (de la) pasteur(e)**

Le Conseil synodal a proposé à l'Assemblée synodale de novembre 2023 de présenter et de soumettre au vote de l'Assemblée synodale de novembre 2024 un nouveau statut de pasteur.e.s et un nouveau code de déontologie. La proposition n'a été acceptée que lors du Synode de fin février 2024 et ce, sous une forme amendée. Par conséquence, cela a alourdi et donc retardé la procédure pour parvenir à un résultat final.

Même si à l'heure où nous écrivons ces lignes (fin juin) les premières étapes ont pu être franchies, le Conseil synodal ne parviendra pas à tout terminer à temps.

1.3. Assemblée Synodale 2024.0525

1.3.1. Assemblée Synodale 2024.0525 – Suivi

L'Assemblée synodale thématique du 25 mai a été organisée par les districts, par le biais d'un groupe de travail ad hoc dans lequel tous les districts étaient représentés.

Le matin, chaque district a partagé un ou quelques exemples encourageants et/ou le fruit des dernières discussions au niveau du district sur le thème central : la revitalisation de nos paroisses. L'après-midi, les ateliers ont réfléchi sur des aspects et des défis spécifiques, qui seront ensuite approfondis lors de la session plénière de clôture.

À la fin de l'assemblée, le Conseil synodal a été chargé de traduire les résultats en termes de politique et a reçu quatre points formulés de manière générale, à savoir la formation, l'aide administrative aux paroisses locales, la liste des compétences (énumérant toutes sortes de personnes et leurs aptitudes) et une liturgie plus ouverte et plus dynamique.

Ce qui suit est une tentative, avec l'espoir de poursuivre le débat dans nos paroisses, nos assemblées de district et au Synode.

1.3.1.1 Assemblée synodale 2024.0525 - Suivi - Formation

Formation, le mot le plus souvent mentionné le 25 mai dernier.

Le protestantisme, avec son accent caractéristique sur la responsabilité personnelle et le sacerdoce universel, s'est longtemps caractérisé dans notre pays et dans les pays voisins par un degré moyennement élevé de connaissance et d'assertivité des membres de l'Église. Cette époque est révolue. Il existe un grand besoin de formation, à tous les niveaux, et il s'agit d'un vaste ensemble de mesures. Elle comprend la formation des membres des deux organes directeurs de nos églises locales, la formation des paroissiens, la formation des prédicateurs laïcs et bien d'autres choses encore.

La formation continue, les recyclages, l'apprentissage tout au long de la vie ne doivent pas être commodément confiés aux deux responsables de la formation. Ils ne peuvent en assumer qu'une partie et devraient peut-être se voir confier un rôle plus important de coordination et de soutien, en particulier au niveau local. Par exemple, assister le/la pasteur.e de l'église - traditionnellement souvent appelé "berger et enseignant" - par des conseils, la fourniture de matériel, de courtes vidéos, d'apprentissage en ligne, en étant disponible pour un soutien en ligne, pour le développement d'une politique sur la présence de la communauté sur les médias sociaux. Le rôle de coordination englobe naturellement aussi l'implication de la FUTP et de la FPTR pour répondre aux besoins de formation de notre EPUB à tous les niveaux.

1.3.1.2 Assemblée synodale 2024.0525 - Suivi - Aide administrative aux paroisses.

À la suite des diverses réformes de l'État au cours des dernières décennies, de plus en plus de compétences relatives au culte ont été accordées aux gouvernements régionaux, et la législation est devenue de plus en plus lourde, complexe, diversifiée et exigeante. On attend du bureau du synode (« la rue Brogniez ») un soutien administratif plus important et d'un type différent. Le Conseil synodal en est conscient depuis un certain temps et s'est occupé dans divers domaines d'une transition (partielle) dans laquelle la Maison du protestantisme prend le caractère d'un centre de services pour les églises locales. C'est ainsi que l'on travaille depuis un certain temps à une cartographie extrêmement détaillée de tous les bâtiments et à un système informatique plus performant.

En même temps, il faut garder plusieurs choses à l'esprit.

Premièrement, il y aura toujours une limite minimale pour chaque paroisse. Il faut qu'il y ait sur le terrain des bénévoles prêts à s'engager. Tout ne peut pas être pris en charge par "la rue Brogniez".

En outre, le fonctionnement futur de la Maison du Protestantisme en tant que centre de services dans lequel les tâches administratives seront centralisées ne sera pas un flux à sens unique de questions et de réponses. Il suppose une politique cohérente nationale - régionale - locale, suivant à la base ce que nous avons convenu ensemble dans les échelons supérieurs.

Enfin, il semble évident qu'un soutien pratique mutuel devrait également être envisagé au sein des districts, que ce soit dans le cadre d'un pôle (de deux églises ou plus), dans le cadre de deux églises coopérantes (une 'marraine et une filleule') ou dans une autre forme de partenariat.

1.3.1.3 Assemblée synodale 2024.0525 - Suivi - Liste des compétences

Outre le nombre actuellement important de postes de pasteurs vacants, l'EPUB a toujours plusieurs postes vacants à court ou à long terme dans les commissions du CACPE et dans nos propres coordinations (groupes de travail du CACPE, -Commissions, -Coordinateurs et autres fonctions supra-locales). Il n'y a que peu ou pas de système de recherche de candidats, même si nous semblons avoir des choses bien en place sur le papier et qu'il existe même un groupe de travail sur la nomination des candidats. Ce système doit être beaucoup plus efficace. Ce n'est que lorsque nous aurons une vision du potentiel que nous pourrions prendre des mesures pour répondre au besoin identifié de formation à tous les niveaux.

Le Conseil synodal suggère que tous les présidents de district, assistés de leur conseil de district, dans le cadre de leurs tâches en tant que membres du groupe de travail sur la nomination des candidats, tiennent une liste des candidats laïcs et pasteurs, avec leurs intérêts et leurs compétences.

En outre, le Conseil synodal demande à la commission de recrutement d'accompagner ses conseils internes au Conseil synodal sur l'aptitude des candidates et candidats à un poste rémunéré dans notre Église (proposant, pasteur, diacre à charge spéciale, autre fonction supra-locale) d'une évaluation des domaines de travail dans lesquels la personne en question semble avoir de l'intérêt et des aptitudes.

Enfin, le Conseil synodal demande aux deux responsables de systématiser davantage ce qu'ils font déjà de manière courante : faire le point sur les compétences particulières au sein du corps pastoral sur la base des discussions au sein de la Commission de recrutement, des entretiens de fonctionnement et de leurs contacts individuels avec les membres du corps pastoral.

1.3.1.4 Assemblée synodale 2024.0525 - suivi - Une liturgie plus ouverte et plus dynamique.

À notre époque, souvent nous n'arrivons plus à attirer les gens à la réalité de l'Évangile qui a pour nous une valeur incomparable. Nos paroles, formes et gestes ne suffisent plus.

Cela vaut certainement aussi pour la liturgie.

Lors du Synode, il a été question d'une "liturgie ouverte", c'est-à-dire accessible à différents publics.

Comme on le sait, dans notre système diversifié d'Églises unies, il y a beaucoup de place pour toutes sortes d'accents théologiques et de formes liturgiques, et nous, en tant qu'Église, ne prescrivons pas de liturgie spécifique et nous ne le ferons pas non plus maintenant. Il n'y a pas deux paroisses identiques. Bien qu'il soit possible de partager du matériel et de mettre en place des formes, c'est et cela reste avant tout une tâche locale que de façonner la célébration du culte dominical et d'autres célébrations en fonction des groupes cibles qui y sont présents.

Il y a cependant des développements intéressants à signaler. Du côté francophone, par exemple, il y a 'Point Liturgie' - <https://pointliturgie.org> - une plateforme pour la liturgie protestante francophone, à laquelle l'EPUB participe également.

2. Conseil synodal

2.1. Conseil synodal – Composition

Fonction	Nom	Mandat
Président	Pasteur Steven H. Fuite	1er mandat 01.01.2013 → 31.12.2016 2e mandat 01.01.2017 → 31.12.2020 3e mandat 01.01.2021 → 31.12.2025
Vice-président NL	Pasteur Jelle Brouwer	1er mandat 01.01.2017 → 31.12.2020 2e mandat 01.01.2021 → 31.12.2024
Vice-président FR	M. Jean-Louis Stilmant	1er mandat 01.01.2023 → 31.12.2026
Trésorier	M. Koen Kinsbergen	1er mandat 01.01.2023 → 31.12.2026
HOcc	M. Jean-Marie Urbain	1er mandat 01.01.2021 → 31.12.2024
HONL	Mme Brigitte Alessandroni	termine le mandat de son prédécesseur → 31.12.2024
Liège	Dr. Tilman Ruess	1er mandat 01.01.2023 → 31.12.2026
Brabant FR	Pasteure Isabelle Detavernier	1er mandat 01.01.2021 → 31.12.2024
OWVL	Mme Chris De Pauw	1er mandat 01.01.2023 → 31.12.2026
ABL	Pasteur Marcel Pool	termine le mandat de son prédécesseur → 31.12.2024

2.2. Conseil synodal - Rencontres avec les conseils de district et d'autres organes

Outre ses séances mensuelles et ses consultations régulières en plénière avec les six conseils de district, le Conseil synodal a également eu diverses rencontres et réunions avec des tiers durant l'année sous revue. En voici une petite sélection : le Conseil a visité chaque conseil de district séparément, reçu les coordinateurs, consulté nos commissions et groupes de travail, évalué les deux Responsables Ministères, organisé la journée de rencontre annuelle pour les pasteurs retraités, et a eu une discussion approfondie avec les responsables de SIREAS et visité le Centre protestant de Warfaaz.

2.3. Conseil synodal – Retraite et entretien de fonctionnement

En avril 2024, le Conseil synodal a effectué une retraite de trois jours dans un lieu éloigné pour y réfléchir à son propre fonctionnement, sous la conduite des deux responsables ministères. Cet entretien de fonctionnement a été suivi d'une discussion interne sur l'avenir et la structure de notre EPUB, en partie dans la perspective de la procédure prescrite débutant en septembre 2024 et aboutissant, en mai 2025, à l'élection d'un président du Conseil synodal pour la période 2026-2029.

2.4. Conseil synodal – nominations à 150%

Immédiatement après l'Assemblée synodale de novembre 2023, le Conseil synodal a mis sur pied un petit groupe de réflexion chargé d'examiner diverses questions liées aux nominations à 150 %. Diverses pistes de réflexion ont été discutées à l'interne. Les principales réflexions ont été partagées avec les conseils de district lors d'une rencontre à la Maison du protestantisme le mercredi 3 avril 2024. Comme ni le 24 février 2024 ni le 25 mai 2024 le conseil n'a reçu de nouvelles instructions de l'Assemblée synodale, l'approche 2023, reposant sur le résultat de l'assemblée synodale du 13 mai 2023, a été maintenue tout au long de la période sous revue.

2.5. Conseil synodal – comité de stratégie

Au sein du comité de stratégie, nom donné à la consultation trimestrielle entre une délégation de quatre membres du Conseil synodal et les responsables des Églises partenaires de l'EPUB, des échanges et des discussions ont lieu sur la situation politique et d'autres développements divers importants pour les cultes reconnus dans notre pays. Il est réjouissant de constater qu'en plus des consultations nécessaires au niveau administratif, des discussions de fond ont lieu de plus en plus souvent entre les Églises partenaires, qui débouchent parfois sur une collaboration concrète dans le cadre d'un projet. Ainsi, le lien entre l'Armée du Salut et l'EPUB est de plus en plus étroit et l'EPUB soutient l'Union des Baptistes de Belgique (UBB) dans la mise en place d'une " maison de transition " à Enghien - soutenue par le SPF Justice - un projet visant à réduire le risque de récidive chez les détenus.

2.6. Conseil synodal – Coordinations

2.6.1. Conseil synodal – Coordinations – Ministères

2.6.1.1. Conseil synodal – Coordinations – Ministères – culte national de consécration

Après le premier culte national de consécration qui s'est déroulé à Pâturages (district du Hainaut occidental) le 11 juin 2023, nous nous sommes retrouvés dans une autre région du pays en 2024.

Le dimanche 2 juin après-midi, lors d'une célébration festive à Boechout (district d'Anvers-Brabant-Limbourg), deux personnes ont été consacrées au ministère de diacre-pionnier et trois au ministère pastoral.

2.6.1.2. Conseil synodal – Coordinations – Ministères –

Mutations concernant le personnel enseignant de la FPTR/FUTP et les membres du personnel actifs dans l'administration de l'EPUB, dans le corps pastoral, concernant les desservants, le personnel d'encadrement du travail de jeunesse, les vocations tardives, les proposant et les suffragants (juillet 2023 – juin 2024)

a. Nominations

- Le 01.10.2023, le pasteur Arjan Knop a été nommé en tant que Responsable de la Formation néerlandophone.
- Le Conseil synodal a le plaisir d'accueillir M. Koku Awuma en tant que responsable du Patrimoine depuis le 01.02.2024

b. Consécration et/ou installations de pasteurs

- Le pasteur Chris Bultinck a accepté l'appel de la paroisse d'Ypres. Son installation a eu lieu le dimanche 1er octobre.
- Le pasteur Patrick Evrard, pasteur de Braine l'Alleud, l'appel de la paroisse de Charleroi. Son installation a eu lieu le dimanche 22 octobre 2023.
- Le pasteur Gert-Jan Kroon, pasteur à Menin, a accepté l'appel de la paroisse EPUB d'Anvers-Est. Son installation a eu lieu le dimanche 3 décembre 2023.
- Le proposant Bram Meertens a accepté l'appel de la paroisse de Liège Rédemption. Le dimanche 2 juin 2024, il a été consacré dans sa fonction de pasteur au cours du Culte National de Consécration.
- Le proposant Florian Gonzalez a accepté l'appel de la paroisse de Bruxelles Botanique. Le dimanche 2 juin 2024, il a été consacré dans sa fonction de pasteur au cours du Culte National de Consécration. Son installation a eu lieu le 16.06.2024.
- Le pasteur Jean-Luc Ramanantomboisoa, pasteur à Farciennes, a accepté l'appel de la paroisse d'Ixelles. Un groupe d'accompagnement le soutient dans cette démarche.
- M. Andries Boekhout a été consacré dans la fonction de diacre-pionnier le dimanche 2 juin 2024 au cours du Culte National de Consécration.
- M. Ernst Van Velzen a été consacré dans la fonction de diacre-pionnier le dimanche 2 juin 2024 pendant le Culte National de Consécration.
- M. Stephen Pitt, diacre à charge spéciale, a été consacré dans la fonction de diacre-pionnier le dimanche 2 juin 2024 pendant le Culte National de Consécration.

Comme d'habitude, tous les pasteurs nouvellement nommés mais venant hors l'EPUB sont dans une période d'intégration de deux ans. Après une évaluation positive, ils peuvent être installés.

c. Proposants/Suffragants

- Le 1er juin 2024, Monsieur Pacôme Koneibo a débuté la 2^{ème} partie de son proposanat dans la paroisse de Courcelles.
- M. Bernd Hirschfeldt continue la 2^{ème} partie de son proposanat à la paroisse d'Anvers-Nord.
- En mars dernier, M. Salvatore Manfroid a entamé un proposanat à la paroisse de Marcinelle.
- À partir de ce juillet 2024, M. Michel Gazon serait autorisé à bénéficier du statut de Vocation Tardive avec l'admission au proposanat.
- M. Emmanuel Byiringiro a été admis au proposanat à la paroisse de Bruxelles-Botanique.

d. Départs à la retraite

- Le culte d'action de grâces pour le ministère du pasteur Emile Carp, pasteur de l'EPUB Wavre a eu lieu le dimanche 10 septembre 2023 à Limal.
- Le culte d'actions de grâce pour le ministère du pasteur de la paroisse de Nivelles, pasteur Jonathan Mbatso a eu lieu le dimanche 16 septembre 2023 à Nivelles.
- Le dimanche 17 septembre 2023, lors d'un culte dans le bâtiment de la paroisse EPUB à Louvain, le pasteur Ernst Veen a fait ses adieux en tant que pasteur en fonction et a pris sa retraite.
- Le 26 novembre 2023 et après avoir été pasteur dans plusieurs églises de l'EPUB, le pasteur Jean-Claude Diez à Mons a fait ses adieux à son pastorat actif et a pris sa retraite.
- Le 1er janvier 2024 dernier, après de nombreuses années de bons et loyaux services, le pasteur Samuel Tshiyoyo a pris sa retraite.

Le Conseil synodal leur souhaite à toutes et à tous une bonne retraite.

e. Décès

Au cours de la période couvrant le présent rapport, il y a eu des décès :

- Le pasteur Hugh Robert Boudin s'est éteint le 24 juillet 2023 à Bruxelles, à l'âge de 97 ans.
- M. Ernst Vercruyse nous a quittés le samedi 9 septembre 2023 dernier, à l'âge de 86 ans.
- Le pasteur Léopold Schümmer, père du pasteur Bernard-Zoltán Schümmer, est décédé le dimanche 24 septembre 2023.
- Le pasteur Luc Flemal nous a quittés le samedi 28 septembre 2023, à l'âge de 71 ans.
- Le pasteur Georges Vanpoecke nous a quittés le samedi 2 décembre 2023, à l'âge de 91 ans.
- Le pasteur Marc Lenders nous a quittés en le 20 mars 2024.
- Le pasteur Stéphane Steffek est décédé le 26 avril 2024, à l'âge de 92 ans.

2.6.2. Conseil synodal – Coordinations – Réflexion et dialogue**2.6.2.1. Conseil synodal – Coordinations – Réflexion et dialogue – Groupe de travail interconfessionnel sur les relations œcuméniques**

Au cours de cette même période, le groupe de travail inter-ecclésial sur les relations œcuméniques s'est réuni à sept reprises dans le but d'amener les participants à une profondeur théologique personnelle en lisant ensemble des textes issus du mouvement œcuménique ou de différentes traditions théologiques. Le groupe recherche actuellement des membres de l'EPUB (pasteurs et non-pasteurs).

2.6.3. Conseil synodal – Coordinations – Église et Monde**2.6.3.1. Conseil synodal – Coordinations – Église et Monde – Accord de coopération Solidarité Protestante**

Après plusieurs discussions, vers la fin de la période couverte par le rapport, un accord formel de coopération a été conclu entre l'EPUB (Commission Église et Monde) et Solidarité Protestante ASBL, afin de servir les projets d'aide et de développement de manière plus vigoureuse et coordonnée, en participant ensemble à des initiatives sociales, éducatives et médicales pour, dans et vers les pays en développement et en fournissant une aide d'urgence aux individus, institutions et groupes de population dans le besoin.

2.6.4. Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances**2.6.4.1. Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances - Prévention des abus dans l'Église**

Le documentaire en quatre parties " Godvergeten " (Les oubliés de Dieu), diffusé en septembre 2023 sur la VRT et traitant des abus sexuels de pères et de prêtres catholiques romains en Flandre, a fait grand bruit et a amené le Conseil synodal à réfléchir de manière critique à la question de savoir dans quelle mesure notre EPUB est sûre. Depuis de nombreuses années, il existe un point de contact EPUB, animé par trois personnes compétentes. Il s'agit d'un point de contact au champ d'action très large (outre les abus sexuels, également la violence domestique, l'abus de pouvoir, l'abus de confiance, etc.) à laquelle il est extrêmement rarement fait appel. Tout en étant conscient que cela ne doit pas automatiquement être considéré comme une assurance totale, cela semble néanmoins être un facteur de confiance.

Un dépliant EPUB en français-néerlandais sur les abus dans l'Église a été publié en 2023. Une version allemande-anglaise est en cours d'élaboration.

Il convient également de mentionner que le président du Conseil synodal est en pourparlers avec l'Evangelische Kirche im Rheinland (EKiR) au sujet d'un point de contact en langue allemande pour la partie germanophone de notre EPUB.

Le Conseil synodal a l'impression que la structure actuelle fonctionne bien, compte tenu également de la taille de notre Église, et estime qu'il n'est pas nécessaire de réorganiser l'ensemble de notre démarche à l'heure actuelle. Nous restons toutefois ouverts pour toute suggestion.

2.6.4.2. Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances – Archivage, demandes de subventions

Le Centre d'archives protestantes Boudin-Willems, inauguré en octobre 2019, est une source de fierté. Au cours de la période sous revue, les archivistes ont également poursuivi leur travail assidu, pour lequel nous essayons d'obtenir des financements de deux manières.

Tout d'abord, en écrivant chaque année à six organisations au niveau international, en spécifiant à chaque fois un certain nombre de mètres de matériel d'archives à classer selon les règles de l'art, dont le contenu a un lien direct avec l'organisation à laquelle on s'adresse. Jusqu'à présent, cela a permis de percevoir 10 000 euros par an.

Un dossier a également été préparé pour la Fédération Bruxelles-Wallonie, demandant un poste rémunéré à mi-temps pour la gestion de notre Centre d'archives protestantes.

2.6.4.3. Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances

– Article 10.5 – Complément de pension des pasteurs

L'article 10.5 de notre Discipline décrit le droit conditionnel des pasteurs retraités qui reçoivent un montant de pension inférieur à celui auquel ils auraient eu droit s'ils avaient été nommés à un poste de premier pasteur tout au long de leur carrière, de recevoir de l'EPUB une pension complémentaire qui compense cette différence.

Nous devons mettre fin à ce système. De sérieux problèmes se posent, notamment le fait qu'aucun budget n'a été prévu à cet effet jusqu'à présent.

À terme, cette situation se résoudra d'elle-même. Avec des nominations à 150 %, tous les pasteurs recevront un salaire annuel égal à celui du premier pasteur, ce qui égalisera également la constitution et les droits à la pension pour tous.

À court terme, nous devons trouver un bon arrangement transitoire pour ceux qui seraient perdants à la suite de la suppression de l'article 10.5. Bien entendu, en tant qu'Église, nous voulons et devons honorer tous nos engagements et obligations.

PROPOSITION DE DECISION

L'Assemblée synodale 2024 décide de supprimer le droit conditionnel des pasteures et pasteurs retraités, tel que décrit à l'article 10.5 de notre Discipline concernant la pension complémentaire de l'EPUB.

Elle charge le Conseil synodal de prendre les dispositions transitoires qui s'imposent et de veiller à ce que l'Église remplisse tous ses engagements et obligations.

2.6.4.4. Conseil synodal - Coordinations – Administration et finances – Quelques mots sur les finances

Malheureusement, il n'est pas surprenant que le déficit de 2023 soit dû à des contributions manquantes de la part des districts.

Le fait que, depuis des années, les " cibles " n'atteignent pas le montant convenu ne dispense personne d'œuvrer pour faire évoluer les mentalités. Notre dépendance financière à l'égard des autorités civiles est élevée et, ici et là, la générosité laisse à désirer. Un autre problème est que certaines paroisses souhaitent décider elles-mêmes de leurs objectifs en matière de soutien financier. Cela ne pose aucun problème, à condition que cela ne se fasse pas au détriment de leur contribution à l'Église nationale.

Le trésorier national calcule la répartition des charges entre les six districts, mais la clé de répartition par paroisse est déterminée par chacun des districts.

Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de continuer à puiser dans nos réserves.

Dans les districts où les autorités civiles sont prêtes à intervenir (au moins partiellement) en cas de déficit, il est très important qu'il y ait une transparence sur l'utilisation des cibles, en particulier sur les frais de fonctionnement (frais généraux), c'est-à-dire tous les coûts encourus par l'EPUB pour assurer le fonctionnement de l'EPUB.

2.6.4.5. Conseil synodal – Coordinations – Administration et finances

– Procédure élection du nouveau président/de la nouvelle présidente du conseil synodal 2026-2029

Comme il manquait au printemps 2024 un coordinateur néerlandophone à la Coordination administration et finances et que le coordinateur francophone a annoncé qu'il prendrait sa retraite en octobre et quitterait notre pays, le Conseil synodal a approché plusieurs personnes de part et d'autre de la frontière linguistique pour leur demander d'assumer cette fonction ad-interim. En effet, la coordination du groupe de travail sur l'élection du président fait partie des attributions des coordinateurs. Ce groupe de travail, composé des six présidents de district et des deux vice-présidents du Conseil synodal (ainsi que des deux coordinateurs, sans droit de vote), est soumis à un règlement ecclésiastique strict et à un calendrier serré.

Début juin, le Conseil synodal a eu le plaisir d'informer les présidents de district que deux personnes sollicitées avaient manifesté leur volonté d'être nommées coordinateurs ad-interim pour l'administration et les finances, à savoir la pasteure Yolande Bolsenbroek (FR) et le pasteur Bert Dicou (NL), à qui nous adressons tous deux nos vifs remerciements.

Cependant, pour gérer l'ensemble du processus (septembre 2024 - mai 2025), il faut non seulement deux coordinateurs, mais aussi assurer la continuité. C'est pourquoi le Conseil synodal a informé les présidents de district que les deux coordinateurs ad intérim superviseront l'ensemble du processus (septembre 2024 - mai 2025) jusqu'à et y compris l'élection d'un(e) nouveau/nouvelle président(e) en mai 2025, et ce indépendamment de la question de savoir si et qui pourrait être nommé pour l'élection du(des) coordinateur(s) Administration et finances 2025-2028 lors de l'Assemblée synodale de novembre prochain.

3. CONSEIL ADMINISTRATIF DU CULTES PROTESTANT ET EVANGELIQUE

3.1. CACPE – En général

Le Conseil synodal se réjouit de constater que les relations entre le Synode fédéral (SF) et l'EPUB sont excellentes et que les deux coprésidents coopèrent bien à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil central. Cette collaboration est nécessaire et le restera. Il en va de même pour les consultations très régulières entre tous les responsables des cultes reconnus. En effet, au cours de la période considérée, la tendance politique de ces dernières années s'est poursuivie et il y avait une grande tendance à problématiser la religion. C'est ce qu'ont fait et font encore les différents gouvernements régionaux et le gouvernement fédéral.

3.2. CACPE – évaluation décennale

Lors de la création du CACPE en 2003, il a été décidé qu'une évaluation aurait lieu tous les 10 ans. L'évaluation de 2013 ayant consisté en une révision en profondeur des statuts, le choix a été fait de se pencher sur le fonctionnement (le fonctionnement) plutôt que sur les statuts pour l'évaluation de 2023. A cette fin, les différentes commissions ont également été consultées. Aucune découverte négative majeure n'a été faite. Toutefois, plusieurs commissions du CACPE sont en sous-effectif, ce qui pose la question de savoir si le nombre requis de membres de certaines commissions pourrait être réduit.

3.3. CACPE - commissions

Comme d'habitude, les commissions du CACPE ont été reçues à tour de rôle pour un entretien avec l'ensemble du Conseil central. Il est remarquable de constater qu'il y a toujours des vacances, surtout du côté néerlandophone. Malgré des appels répétés par différents canaux, il y a depuis un certain temps des sièges vides tant dans la Commission de l'enseignement religieux protestant-évangélique (PEGO) que dans la Commission néerlandophone des hôpitaux et la Commission néerlandophone des établissements fermés.

PROPOSITION DE DECISION

L'Assemblée synodale 2024 prend acte du document susmentionné et remercie le Conseil synodal pour le travail accompli.